

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023
DATE D’AFFICHAGE : 07/04/2023
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 13 - Absent(s) : 5 - Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Convention de partenariat PRIORENO Banque des territoires Enedis GRDF

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 13 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 5 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la Banque des Territoires propose un partenariat à la FDE 80 incluant également Enedis et GRDF afin de mettre à disposition l’outil Prioréno sur le département de la Somme.

Prioréno est un service gratuit et en ligne, qui permet aux collectivités de disposer de l’ensemble de leurs consommations énergétiques afin d’adopter une stratégie globale de la gestion énergétique de leur parc immobilier en complément de l’accompagnement du Conseil en énergie partagé déployé par la FDE 80. L’objectif est d’identifier les rénovations à mener en priorité et lutter contre les déperditions d’énergie. Ce dispositif permettra également de disposer d’un cadastre solaire permettant aux chargés d’affaires de la FDE de conseiller les collectivités sur la pertinence de leurs projets solaire photovoltaïque.

Suite à la signature de cette convention, le dispositif sera proposé à l’ensemble des communes et EPCI via un courrier pour expliquer l’approche partenariale, l’intérêt de l’outil pour renforcer et faciliter l’expertise délivrée par le syndicat, ainsi que pour collecter des consentements.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve la convention de partenariat PRIORENO à passer avec la Banque des Territoires / GRDF / ENEDIS ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

